DLP 23-11-88168497
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ISSN : 0762 042 X



Avertissements agricoles

BRETAGNE



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74
Publication périodique
BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
ÉDITION : GRANDES CULTURES
BULLETIN N°77
(Supplément au n°167)
25 octobre 1988

CEREALES D'HIVER → *risque JNO élevé sur les cultures levées*

→ *dégâts de limaces sur jeunes semis*

SITUATION

Des pucerons sont observés sur les rares cultures déjà levées. Le seuil de traitement (20 % de pieds portant au moins 1 puceron) est souvent atteint. Ces pucerons sont virulifères. Le risque de contamination de ces parcelles par le virus de la J.N.O. est donc élevé.

PRECONISATIONS

→ **parcelles déjà levées** (1 feuille ou plus): intervenez contre les pucerons rapidement. Voir les produits utilisables en page 2.

→ **parcelles en cours de levée:** surveillez l'infestation en pucerons. *Pour cela:*

- comptez sur un nombre suffisant de plantes: nous conseillons de faire 10 observations dans la parcelle en comptant à chaque fois sur 10 plantes (100 plantes au total). Il faut prévoir environ 20 minutes. Le traitement doit être réalisé si vous trouvez plus de 20 pieds portant au moins un puceron.

- observez par beau temps et si possible au milieu de l'après-midi.

- regardez de très près (20 à 30 cm) en laissant les pieds en place.

- regardez à l'intérieur du pied entre les feuilles ainsi qu'au niveau du sol (indispensable par temps froid et notamment en sol motteux). Pour cela, écartez les feuilles avec une pointe de crayon.

P. 1/2

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

PRODUITS UTILISABLES CONTRE LES PUCERONS

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose en l/ha
alphamétrine	FASTAC	0,2
biphenthrine	TALSTAR	0,075
bromophos	NEXION 25	1,5
cyalothrine	KARATE	0,15
cyfluthrine	BAYTHROID	0,3
cyperméthrine	CYMBUSH	0,2
	KAFIL SUPER	0,2
	RIPCORD 5	0,4
	MASTOR	0,4
	SHERPA 10	0,2
deltamétrine	DECIS CE	0,3
esfenvalérate	SUMIALPHA	0,25
fenvalérate	SUMICIDIN 10	0,25
fluvalinate	MAVRIK	0,2

MELANGES INSECTICIDES-HERBICIDES: tout n'est pas possible ! Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs. Vérifiez au moins la compatibilité physique en mélangeant au préalable les produits en petites quantités.

* * * * *